

RAPPORT

COMITE: Concentration Spéciale

ISSUE: Procréation Médicalement Assistée: faut il autoriser le choix du sexe de l'enfant?

MEMBRE DE L'ETAT MAJEUR: Maria José Felicetti

POSITION: président

“les hommes rêvent, se fabriquent des mondes idéaux et des dieux. Les femmes assurent la solidité et la continuité du réel” écrivait René Barjavel dans Une rose au paradis (1981). L'homme et la femme sont nécessaires pour la survie de l'espèce en même quantité, ceci est scientifiquement évident. La science de son côté a énormément évolué et on se retrouve à nos jours avec des nouvelles façon de concevoir un être humain. Un exemple est la Procréation Médicalement Assistée (PMA) qui est en train de prendre pied surtout dans les pays plus développés. La PMA est en fait un ensemble de pratiques cliniques et biologiques où la médecine intervient plus ou moins directement dans la procréation. Ces pratiques s'appliquent dans le cas d'une infertilité du couple qui en fait demande. À ces pratiques, s'est ajoutée dernièrement la possibilité de choisir le sexe de l'enfant. Cette possibilité est extrêmement délicate étant donné les différentes cultures des États membres et toute une série de lois morales et de société qui en empêchent une opinion homogène. Il s'agit aussi d'un sujet très récent presque bouillant qui, a déjà été traité par certains États, complètement ignorés par autres ou même pas pris en considération.

On se pose aujourd'hui le problème de l'autorisation du choix du sexe du futur né lors de la PMA.

On proposera de suite les différentes techniques de PMA, puis on verra en particulier le choix du sexe de l'enfant. On suivra avec les enjeux que celles ci entraînent, les conséquences sur la société et on délimitera enfin les contradictions et la complexité du sujet traité.

Les différentes techniques de la PMA:

On va citer deux des plus connues et utilisés formes de PMA. La première est la fécondation *in vitro* (FIV) et elle peut avoir lieu ou avec un don de cellules (insémination artificielle avec sperme d'un donneur) ou avec les cellules des deux conjoints exclusivement (insémination artificielle avec sperme du conjoint). La FIV dévoile des problèmes Bioéthiques importants comme la nécessité de la congélation des embryons (souvent non autorisé pas les États), le risque de naissances multiples, donc de prématurité ou encore d'anomalies génétiques. La deuxième méthode de PMA est la gestation pour autrui (GPA) qui se pratique généralement en cas d'infertilité féminine liée à l'absence d'utérus, ou à sa

déformation.

Le choix du sexe de l'enfant scientifiquement parlant:

Le sexe du futur né est techniquement déterminable par des modernes techniques de fécondation assistée. Cette possibilité présente des aspects bien différents. Du point de vue biologique par exemple, le sexe de l'enfant est déterminé par le chromosome sexuel du spermatozoïde (XY) qui féconde l'ovule (XX). On sait que le couplet féminin contient plus matériel génétique que le couplet masculin (XY) avec un delta de 3%.

Une première technique pour déterminer à priori le sexe du futur né est la scansion des spermatozoïdes à l'aide de machines qui peuvent quantifier la quantité de DNA qu'ils contiennent. Ainsi on arrive à déterminer les spermatozoïdes qui donneront lieu à un embryon féminin et ceux qui donneront lieu à un embryon masculin. Le pourcentage de succès de cette première méthode est de l'ordre de 80%.

Conséquences sur la société, sur les cultures

Différentes cultures existent actuellement dans le monde. On pourrait dire que les conséquences de la permission ou de la prohibition du choix du sexe de l'enfant seront « personnalisées à selon du pays ou de la région ».

Généralement, un des problèmes plus importants de l'utilisation des techniques pour le choix du sexe de l'enfant est celui qu'elle entraîne souvent la création d'embryons qui ne seront pas successivement utilisés, donc perdus. Cet aspect appelle souvent l'avis défavorable de nombreuses religions qui sont parfois très influentes en certains pays.

À ce problème on ajoute la discrimination sexuelle que la pratique en question pourrait entraîner. Des études ont mis en évidence que la majorité des couples qui ont choisi le sexe de l'enfant ont préféré le sexe masculin. Ceci entraîne en grande échelle des conséquences défavorables pour le sexe féminin.

Contradictions du sujet :

Les conséquences éthiques et bioéthiques du choix du sexe de l'enfant, comme nous l'avons précédemment dit sont nombreuses et considérables. Ce sujet est extrêmement délicat.

Toutefois, cette pratique serait très efficace afin d'éviter certaines maladies génétiques qui, peuvent avoir comme particularité le fait d'être transmissibles que par un des deux sexes. Choisir le sexe du futur né permettrait donc de réduire considérablement la transmission de cette maladie et permettrait aux couples concernés d'avoir un enfant.

Dans le cas de l'autorisation on ne peut pas oublier se poser la question des couples homosexuelles, vue l'actualité du sujet. Ces couples seront-elles concernées ? À cette question, une longue liste de contradictions s'ajoute. Une fois

encore, religions, cultures et sociétés rentreraient en jeux.

INFORMATIONS CONCRETES REGARDANT LES PAYS ET LES ORGANISATIONS CONCERNES :

Actuellement, les législations de certains pays comme le Royaume Uni, l'Espagne et l'Allemagne, le Portugal et le Danemark prévoient la possibilité de prédéterminer le sexe de l'enfant juste dans les cas où, ce choix puisse éviter des maladies héréditaires. Par exemple l'hémophilie qui est transmise qu'aux hommes, tandis que les femmes ne peuvent que être des porteuses saines.

L'organisation principale qui s'occupe des PMA est le WHO (world health organisation).

WEBOGRAPHIE:

<http://droitcultures.revues.org/882>

<http://www.who.int/genomics/gender/en/index6.html>

<http://www.givf.com/%22>

<http://www.asrm.org/TopicsIndex/>

http://www.bionetonline.org/francais/content/db_leg1.htm